



Services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada 2023

Résumé et analyse

Childcare Resource and Research Unit - août 2024



Toutes nos publications sont accessibles en ligne à childcarecanada.org

Ce résumé et cette analyse des principaux résultats en matière de services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada s'appuient sur les données de *Early Childhood Education and Care in Canada 2023 (ECEC in Canada)* et de ses versions antérieures, lesquelles sont publiées depuis 1992 jusqu'en 2021.

ECEC in Canada 2023 est le 14^e rapport complet sur les services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada publié par le Childcare Resource and Research Unit. La version suivante, comparée aux rapports plus exhaustifs du reste de la collection, est plus courte et contient principalement des chiffres. Elle présente des données de 2023 sur les services éducatifs et de garde à l'enfance, notamment une section pour chaque province et territoire, vingt-et-un tableaux comparatifs, une brève section sur la « situation des services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada » au milieu de 2024 et des sources de données. La prochaine version exhaustive du rapport - soit *ECEC in Canada 2024* - incluant des détails sur les politiques et les données pour 2024, sera publiée au milieu de 2025.

Toutes les [publications d'ECEC in Canada](#) peuvent être téléchargées sans frais à partir du [site Web de CRRU](#).

Table des matières

[Développements à l'échelle du Canada](#)

[Frais de garde et abordabilité](#)

[Accessibilité, expansion et couverture](#)

[Propriété des services de garde à l'enfance](#)

[Main-d'œuvre des services de garde](#)

[Financement public des services de garde réglementés](#)

Développements à l'échelle du Canada

Des changements importants ont été apportés en matière de services éducatifs et de garde à l'enfance (SEGE) au Canada, mais il en faut davantage à un moment où les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux entreprennent la tâche complexe de bâtir un système de services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité.

Une transformation des réseaux de SEGE est en cours depuis trois ans suivant le lancement du Programme pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (PPAGJE), un programme qui a pour objet de bâtir un système de services de garde agréés abordables et de qualité pour tous les enfants âgés de 0 à 5 ans¹. Le PPAGJE est le premier plan national en matière de services de garde à l'enfance déployé sur une période suffisamment longue pour permettre aux provinces et aux territoires d'accroître significativement l'offre de services de garde à l'enfance.

Dans le cadre de cette transformation, la première législation fédérale canadienne à être enchâssée dans une loi, à savoir le [Projet de loi C-35 - Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada](#) a reçu la sanction royale le 19 mars 2024. Elle vise à « établir un engagement financier fédéral permanent et prescrit par la loi en faveur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants » et

¹ Aux fins du présent document, par enfants âgés de 0 à 5 ans, on entend les enfants depuis la naissance jusqu'à leur sixième anniversaire.

réitère les principes de base du PPAGJE, soit l'abordabilité, l'accessibilité (accès aux services), la qualité et l'inclusion. L'abordabilité a été le premier enjeu à être abordé de façon systématique. Un montant considérable de nouveaux fonds fédéraux y a été consacré afin d'indemniser les fournisseurs de services de garde pour la perte de recettes provenant des frais de garde versés par les parents. Les provinces et les territoires ont la responsabilité d'utiliser leur part du financement fédéral pour élaborer de nouvelles modalités de financement et pour en assurer la gestion. Des initiatives visant à réduire les frais de garde ont été mises en œuvre plus rapidement que prévu, mais les données de *ECEC in Canada 2023* indiquent que les travaux entourant les autres enjeux fondamentaux du PPAGJE, soit l'accessibilité, l'inclusion et la qualité, demeurent en cours, les changements étant graduels et variables selon l'endroit au Canada.



Pour soutenir la main-d'œuvre des services de garde, la plupart des provinces et territoires ont amélioré les salaires et ont instauré des avantages sociaux, des régimes de retraite et des grilles salariales. Présentement, six provinces/territoires se sont dotés d'échelles salariales. L'augmentation de l'offre de services de garde a été modeste par rapport à la demande. Dans le budget fédéral de 2022 et celui de 2024, le gouvernement fédéral a consenti des fonds d'immobilisations additionnels pour accroître l'offre, mais l'incidence sur l'offre de services ne s'était pas encore fait sentir en 2023.

En vertu du PPAGJE, l'expansion des services de garde doit se dérouler principalement dans les secteurs public et à but non lucratif, mais les données d'*ECEC in Canada 2023* indiquent que dans la majorité des provinces et des territoires, une grande partie de l'expansion s'est déroulée dans le secteur à but lucratif.

Ainsi, de nombreux changements se sont produits, mais il reste beaucoup à faire à un moment où les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux entreprennent la tâche de bâtir au Canada un système de services de garde financés à même les fonds publics pour tous les enfants et leurs familles.



Frais de garde et abordabilité

Les frais de garde ont été considérablement réduits partout au Canada. Pour atteindre l'objectif des services de garde à 10 \$/jour en 2026, six gouvernements ont choisi de fixer les tarifs à l'échelle provinciale/territoriale.

L'objectif de réduire les frais de garde de 50 % en moyenne pour en assurer l'abordabilité a été atteint ou était près d'être atteint partout au pays en 2022. Au milieu de 2024, six provinces et territoires avaient atteint l'objectif de 2026 - soit des services de garde à 10 \$/jour - en fixant les tarifs que doivent payer les familles.



TABLEAU 1 Objectif en matière d'abordabilité (2024)

	Frais de garde à 10 \$/jour	Frais de garde réduits de 50 % (moyenne)
NL	✓	
PE	✓	
NS		✓
NB	Voir remarque	
QC	✓	
ON		✓
MB	✓	
SK	✓	
AB		✓
BC	Voir remarque	
YT		✓
NT		✓
NU	✓	

Remarque : Le Nouveau-Brunswick a adopté un modèle de frais de garde fixes (16 \$ à 22 \$ par jour) en fonction du groupe d'âge et de la taille de la collectivité. La Colombie-Britannique a utilisé deux mécanismes pour réduire les frais de garde : réduire tous les tarifs d'un montant déterminé pour les enfants âgés de six ans et moins et accroître graduellement le nombre de services de garde offerts à 10 \$/jour.



Accessibilité, expansion et couverture

Accessibilité et expansion

Le nombre de services de garde en installation (garderies et centres de la petite enfance) et de services de garde réglementés en milieu familial a augmenté de 2021 à 2023.

L'offre de services de garde s'est accrue de mars 2021 à mars 2023. Cette expansion a pris appui sur une perte nette de services de garde au plus fort de la pandémie de COVID-19 (2020 à 2021), période où le Canada affichait pour une première fois une perte nette de places en services de garde. Le nombre de garderies/CPE et de services de garde en milieu familial réglementés a augmenté avec la mise en œuvre du PPAGJE et le nombre de places réglementées a également augmenté de 2021 à 2023.

Installations : garderies et CPE

En mars 2023, 18 028 garderies/CPE agréés fournissaient des services de garde à des enfants âgés de 0 à 12 ans. Il s'agit d'une hausse de 5,7 % par rapport aux 17 059 garderies/CPE en activité en mars 2021, dont le nombre avait légèrement fléchi par rapport aux 17 542 dénombrés en 2019. Globalement, le nombre de places offertes en garderie/CPE (autant les places réglementées pour enfants âgés de 0 à 12 ans que les places pleine journée pour enfants âgés de 0 à 5 ans) a légèrement augmenté durant la première phase du PPAGJE (2021-2023).

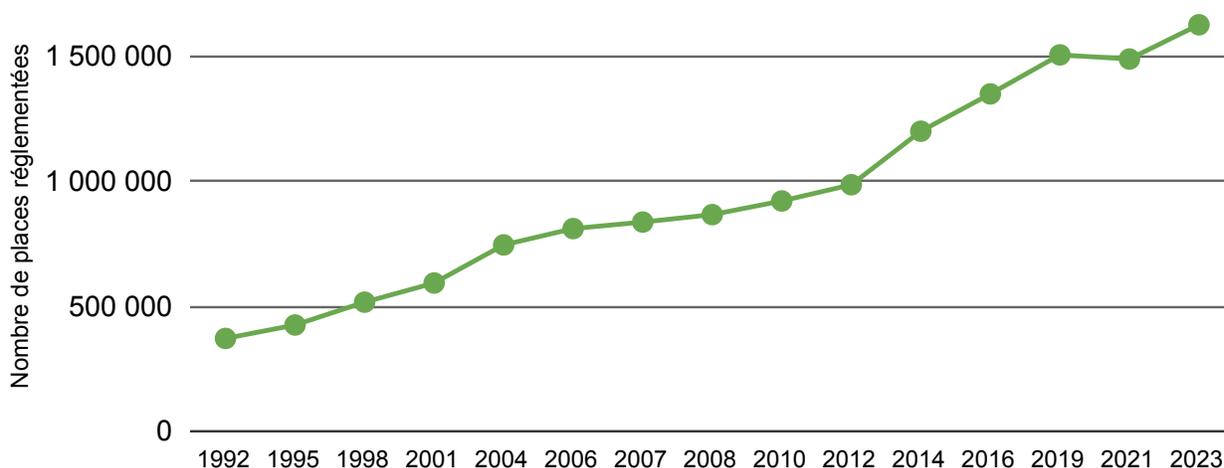
Services de garde en milieu familial

La garde en milieu familial réglementée a également augmenté depuis 2021. Dans l'ensemble du Canada, le nombre de services de garde en milieu familial était demeuré relativement stable de 2004 à 2014 puis, au cours des années subséquentes, avait subi un déclin constant. Une première augmentation en près de vingt ans du nombre des services de garde en milieu familial a été observée de 2021 à 2023. À l'échelle du Canada, on comptait 20 221 services de garde en milieu familial réglementés actifs en 2023. Il s'agit d'une augmentation de 13,3 % par rapport aux 17 840 services de garde en milieu familial actifs en 2021. En comparaison, les chiffres de 2021 représentent une diminution considérable de 20,6 % par rapport aux 21 513 services de garde en milieu familial réglementés actifs en 2019.

Services de garde pour enfants âgés de 0 à 12 ans – au total

Le nombre total de places pleine journée et demi-journée pour enfants âgés de 0 à 12 ans en garderies/CPE, en services de

GRAPHIQUE 1 Nombre total de places réglementées pour enfants âgés de 0 à 12 ans, provinces/territoires/Canada (1992 – 2023)



garde en milieu familial et en services de garde parascolaires a atteint 1 627 211, en hausse de 137 165 places par rapport aux 1 490 046 places en 2021.

Places pleine journée en garderies/CPE pour enfants âgés de 0 à 5 ans

Comme indiqué, le PPAGJE vise principalement les enfants âgés de 0 à 5 ans (soit jusqu'à leur sixième anniversaire). Toutefois, à cause du manque de données ou de méthodes

TABLEAU 2 Nombre de places pleine journée en garderies/CPE pour enfants âgés de 0 à 5 ans, provinces/territoires (2021, 2023)

	2021	2023
NL	4627	5321
PE	3719	3851
NS	11 084	12 773
NB	14 341	15 660
QC	214 168	225 251
ON	180 758	194 340
MB	20 721	22 071
SK	13 735	15 206
AB	65 207	75 800
BC	58 466	62 542
YT	1070	1440
NT	763	820
NU	794	810
CA	589 453	634 885

différentes de collecte de données, il est parfois difficile de démêler le type de services de garde offerts aux enfants âgés de 0 à 5 ans. Par ailleurs, en raison de l'avènement quasi universel de la maternelle à temps plein pour les enfants de 5 ans à l'échelle du Canada et de la croissance

de la maternelle pour les enfants de 4 ans, la maternelle en est devenue à être le mode de garde principal de nombreux enfants âgés de 4 ans et de 5 ans.

Couverture

En 2023, le nombre de places pleine journée et demi-journée suffisait pour couvrir les besoins de garde de 31 % des enfants âgés de 0 à 5 ans (excluant les services de garde parascolaires), en hausse de 3 % par rapport à 2021. On comptait 634 885 places pleine journée pour ce groupe d'âge.

Le taux de couverture de 31 % (en hausse par rapport à 28 % en 2021) comprend les places pleine journée et demi-journée ou correspond à une place en installation (garderie/CPE) pour environ trois enfants de ce groupe d'âge sur dix. Ce taux de couverture ne comprend pas les services de garde en milieu familial et les services de garde parascolaires pour enfants âgés de 0 à 5 ans. Il ne comprend pas non plus les enfants dont la maternelle est le mode de garde principal ou le seul mode de garde.

Pour les enfants âgés de 0 à 12 ans, on comptait un nombre total de 1 627 211 places réglementées, y compris en garderies/CPE pleine journée et demi-journée, en services de garde en milieu familial et en services de garde parascolaires. Ce chiffre correspond à un taux de couverture de 32 %, soit une place (tous les modes de garde réglementés) pour environ trois enfants sur dix du groupe d'âge 0 à 12 ans.

Propriété des services de garde à l'enfance

De 2021 à 2023, le pourcentage de places dans le secteur à but lucratif (commercial) a diminué dans quatre provinces/territoires, il est resté inchangé dans trois et il a augmenté dans six; les variations partout ont été minimales. Toutefois, une bonne part de la croissance nette s'est produite dans le secteur à but lucratif (BL).

De 2021 à 2023, dans huit provinces/territoires, plus de 40 % de la croissance nette des places pleine journée est survenue dans le secteur BL. Quoiqu'il en soit, le pourcentage de services de garde BL a peu varié dans la plupart des provinces et territoires.

GRAPHIQUE 2 Pourcentage de places pleine journée en garderies BL pour enfants âgés de 0 à 5 ans, provinces/territoires/Canada (2023)

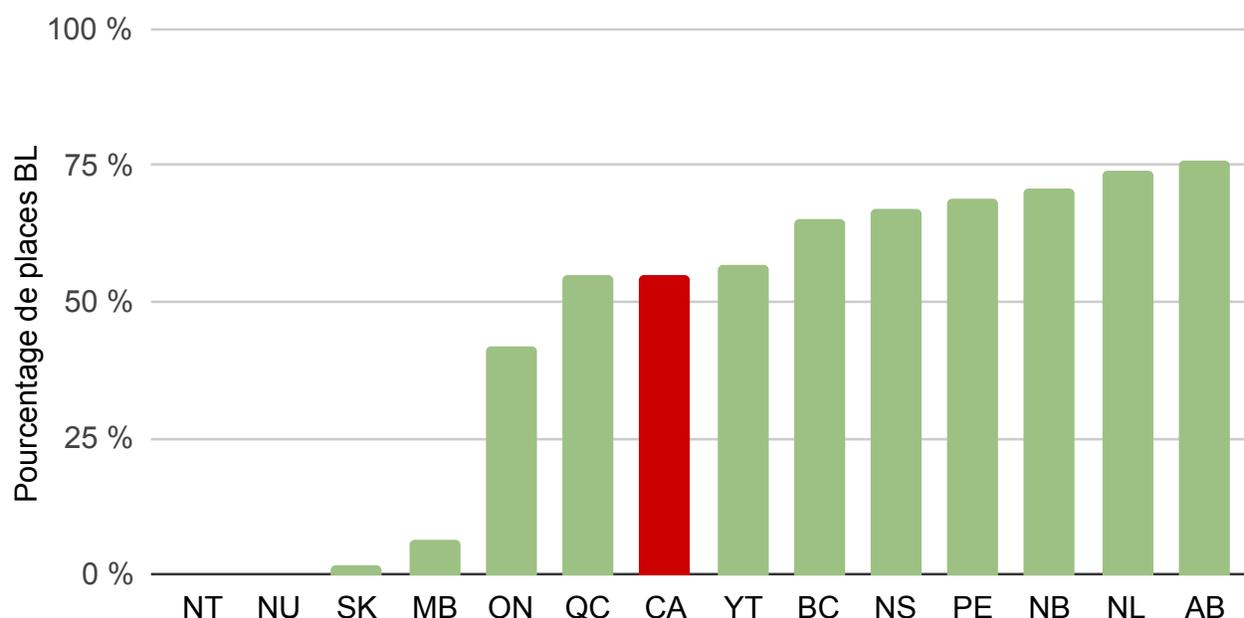
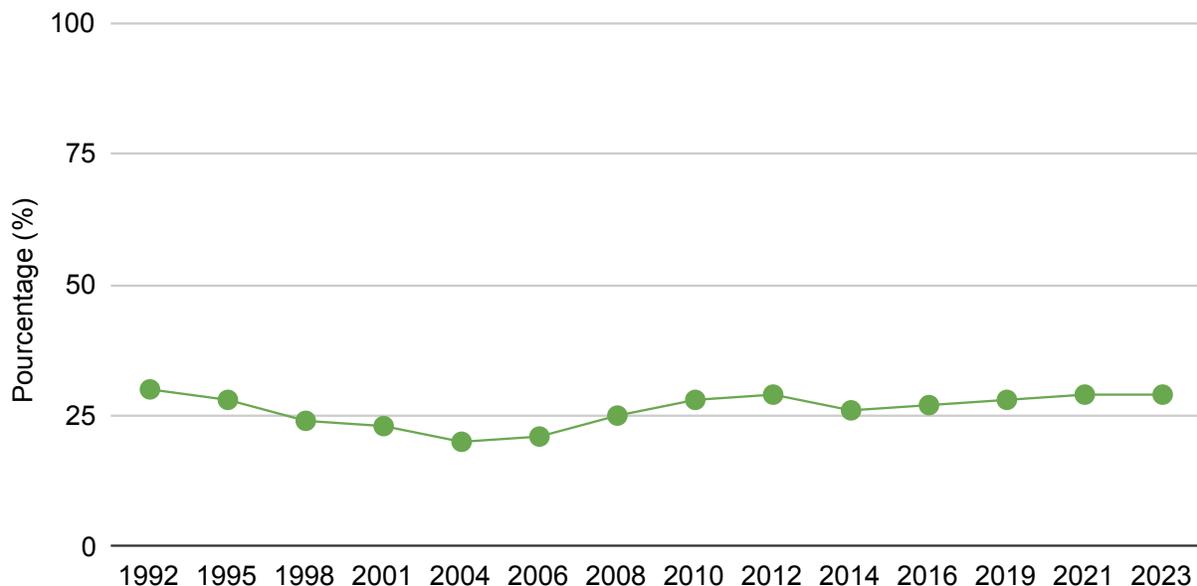


TABLEAU 3 Nombre de places pleine journée en garderies BL (enfants 0 à 5 ans), provinces/territoires (2021, 2023)

	Pourcentage de places pleine journée en garderies BL (2021) %	Pourcentage de places pleine journée en garderies BL (2023) %	Pourcentage de la croissance nette de places pleine journée en garderies BL (2021 à 2023) %
NL	74	70	43
PE	69	69	70
NS	57	56	46
NB	71	72	77
QC	55	54	23
ON	42	43	59
MB	6.5	7.2	17
SK	1.9	3.9	22
AB	76	75	66
BC	65	67	84
YT	57	59	67
NT	0	0	0
NU	0	0	0

GRAPHIQUE 3 Pourcentage de places réglementées pleine journée et demi-journée en garderies BL pour enfants âgés de 0 à 12 ans, Canada (1992 - 2023)



Main-d'œuvre des services de garde

La plupart des provinces et des territoires ont pris des mesures pour soutenir la main-d'œuvre, comme l'instauration de régimes de retraite, d'avantages sociaux, de programmes de bonification salariale et de grilles salariales, mais le déploiement de stratégies de main-d'œuvre globales se fait toujours attendre.

Il est reconnu que les problèmes de recrutement et de rétention d'une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur sont déterminants du point de vue de la qualité, du maintien et de l'expansion des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les bas salaires, l'absence ou le nombre limité d'avantages sociaux, les conditions de travail médiocres et le manque de reconnaissance sont des problèmes endémiques et de longue date dans le secteur des services de garde au Canada. Ils font partie des préoccupations de la communauté des services de garde et de celles des gouvernements du Canada au moment où se déploie au pays le PPAGJE. Les provinces et les territoires ont par ailleurs lancé diverses initiatives à ce jour pour améliorer la situation. Toutefois, aucune stratégie globale pour soutenir la main-d'œuvre n'a encore vu le jour.

TABLEAU 4 Initiatives visant la main-d'œuvre des services de garde, par province et territoire (2023)

	Grille salariale	Bonification salariale	Avantages sociaux à l'échelle provinciale/territoriale
NL	✓	✓	✓
PE	✓		✓
NS	✓		✓
NB	✓		
QC	✓		✓
ON		✓	
MB	<i>Voir remarque</i>	<i>Voir remarque</i>	✓
SK		✓	
AB		✓	
BC		✓	
YT		✓	✓
NT		✓	

Remarque : Le Manitoba s'est doté de lignes directrices précisant des minimums et objectifs salariaux



Financement public des services de garde réglementés

Les dépenses publiques totales à l'échelle du Canada pour les services de garde réglementés ont atteint près de 9,8 milliards de dollars durant l'exercice financier 2022-2023. De ce montant total, qui inclut des fonds fédéraux, provinciaux et territoriaux, 5 milliards ont été dépensés par le gouvernement fédéral.

L'exercice financier de 2022-2023 marque la première année complète depuis l'annonce en 2021 d'un nouveau programme de financement fédéral substantiel pour la garde d'enfants. Dans *ECEC in Canada 2021*, il était précisé que les dépenses provinciales et territoriales en matière de services de garde au cours de l'exercice financier de 2020-2021 ne devaient pas être comparées à celles des années précédentes ou subséquentes en raison de l'incidence de la COVID-19 sur les inscriptions aux services de garde, du financement additionnel relié à la COVID-19 versé aux services de garde et des interventions propres à chaque province et territoire liées à l'épidémie de COVID-19.

Le tableau ci-dessous compare les dépenses publiques en SEGE au cours des exercices financiers de 2018 - 2019 et 2022 - 2023. Une comparaison des dépenses pour la garde d'enfants à l'échelle du Canada (ce qui comprend les fonds fédéraux versés aux provinces et territoires) pour les exercices financiers de 2018 - 2019 et 2022 - 2023 indique une hausse substantielle de 61 % des dépenses, soit une

augmentation de 5,8 milliards de dollars à 9,8 milliards de dollars. Le financement total alloué par le fédéral aux provinces et territoires pour l'exercice financier 2022 - 2023 a été de 5 milliards de dollars.

TABLEAU 5 Dépenses totales affectées aux services de garde réglementés (2018 – 2019, 2022 – 2023) et allocations fédérales totales (2022 – 2023) par province/territoire/ Canada

	Exercice financier de 2018 - 2019	Exercice financier de 2022 – 2023	
	Dépenses totales pour les services de garde réglementés, incluant les fonds fédéraux consentis aux provinces et territoires en \$ (millions) arrondis	Dépenses totales pour les services de garde réglementés, incluant les fonds fédéraux consentis aux provinces et territoires en \$ (millions) arrondis	Allocations fédérales totales en \$ (millions) arrondis
NL	48	84	60
PE	19	54	24.3
NS	65	148	119
NB	72	165	98
QC	2 654	3 203	1 114
ON	1 894	3 345	1 876
MB	174	399	216
SK	85	219	190
AB	351	975	673
BC	498	1 172	609
YT	9,5	29,9	10
NT	6,9	12,3	11,1



**CHILDCARE RESOURCE
AND RESEARCH UNIT**

32 Heath St W.
Toronto ON M4V 1T3
Canada

[POUR COMMUNIQUER
AVEC NOUS](#)

CITATION DE LA SOURCE

Childcare Resource and Research Unit. (2024). *Services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada 2023 : résumé et analyse*. Childcare Resource and Research Unit.

ISBN 978-1-896051-84-0